

Complémentaires santé...

Attention au marché de dupes

Certains de nos adhérents nous ont demandé si nous vendions des assurances complémentaires santé : Nous sommes syndicalistes, nous défendons vos intérêts, nous ne sommes pas courtiers en assurances. Nous sommes engagés en tant qu'administrateurs dans les mutuelles hospitalières pour y faire valoir vos droits, tout en gardant notre indépendance dans votre intérêt.

La Fonction Publique Hospitalière est la seule des trois fonctions publiques à ne pas avoir mis en place la participation de l'employeur à la complémentaire santé. La prise en charge par l'employeur d'une part des cotisations mutuelles est une revendication de la CGT. Notre indépendance vis à vis de groupes financiers d'assurances nous permet de porter cette revendication.

C'est la politique de casse de l'emploi, des salaires et de la protection sociale qui plombe les comptes de la sécurité sociale et diminue d'année en année la prise en charge des assurés sociaux au grand profit des groupes d'assuranciers et financiers.

Certains syndicats se sont, à un moment ou à un autre, égarés dans le courtage, pensant peut-être faire gagner un peu d'argent à leurs adhérents... ils se sont vite rendus compte que c'était un leurre.

Les assureurs font des prix la première année, pour se faire leur « portefeuille » de clients, puis augmentent considérablement les tarifs l'année suivante, contraignant leurs « partenaires syndicaux » à rechercher un autre assureur et ainsi de suite... Au passage, les syndiqués sont moins bien couverts et ils payent plus cher (**certain agents se sont plaints d'avoir eu une augmentation de plus de 25 % d'une année à l'autre**). Si votre syndicat vous indique qu'il change d'assureur suite à ce type d'augmentation, soyez attentifs, il y a anguille sous roche !

Pour éviter de telles dérives, nous revendiquons la participation de l'employeur à la complémentaire santé.

A la CGT, nous soutenons les mutuelles hospitalières (MNH, SMH) qui sont actuellement les mieux adaptées à la couverture complémentaire santé des agents hospitaliers.

Vous pouvez néanmoins faire fonctionner la concurrence, surtout si votre cartomancienne vous a indiqué que vous vivrez jusque 120 ans sans jamais avoir de problème de santé !



Pensez « mutuelle »

Laissez de côté tous les gros groupes d'assurances dont le seul objectif est de faire payer les agents en bonne santé puis de s'en séparer dès qu'ils ont des problèmes. Pensez qu'après 50 ans, il vous sera plus difficile de trouver une mutuelle et que la mise en concurrence ne sera plus possible.

ⓘ Si votre mutuelle prélève sa cotisation sur votre salaire, n'oubliez pas de prévenir celle-ci lors de votre départ en retraite

Perte de salaire :

Dans le cadre d'une maladie simple vous aurez épuisé vos droits au bout de six mois d'arrêt, ensuite vous serez à demi-traitement. La compensation de perte de salaire est la plus coûteuse, si vous avez un « bon prix » pour votre complémentaire santé pensez à vérifier dans votre contrat les conditions ou ce complément.

ATTENTION aux remboursements !!!

Lisez bien les contrats !

Luttez à nos côtés pour une sécurité sociale universelle et de haut niveau et, en attendant que nous obtenions gain de cause, privilégiez les véritables mutuelles.

ATTENTION AUX ARNAQUES :

Dans certains hôpitaux, des organisations syndicales vous vendent une totale adhésion syndicale + assurance.

Cela s'appelle de la vente liée, c'est illicite. C'est un peu comme si votre vendeur de voiture vous disait qu'il faut prendre son crédit pour qu'il vous vende une voiture.

Si l'on vous propose ce type de marché, soyez sur vos gardes !

Si vous le souhaitez, vous pouvez sans problème exiger d'eux uniquement une adhésion syndicale ou les coordonnées de l'assureur pour vous y assurer directement.

Si toutefois, vous souhaitez prendre une assurance santé par le biais d'une organisation syndicale, vous pourrez toujours ensuite changer d'organisation syndicale tout en restant chez le même assureur.



**Aucun délégué de la CGT
ne vous proposera ce type d'arnaque.**

La syndicalisation à la CGT est un acte volontaire, défendre votre pouvoir d'achat, vos conditions de travail, une protection sociale universelle de haut niveau, des services publics de qualité accessibles à tous et une meilleure répartition des richesses.

Et la Sécu ?

La CGT milite pour une véritable égalité vis-à-vis de l'accès au soin.

Le seul moyen d'y parvenir est d'**Unifier** le système, le rendre **Universel, Solidaire et Démocratique**.

C'est-à-dire de revenir aux fondements de la sécurité sociale créée en 1945, au sortir de la 2^{nde} guerre mondiale alors que le pays était ruiné et exsangue par 5 années d'occupation et de destruction.

Pour nous la revendication la plus juste est de financer la protection sociale par la création de richesse c'est-à-dire le travail (y compris ses sous produits nocifs que sont la rente et la spéculation).

Il faut sortir de la stratégie capitaliste qui prend le malade pour une vache à lait et sa protection sociale pour un marché juteux.

Oui à la sécurité sociale pour tous !